Commune de Cossonay
-

Cossonay, le 7 octobre 2022

A V I S

CRISE DE L'ENERGIE
Mesures communales

A la suite des annonces de la Confédération et du Canton sur la possible crise énergétique durant l'hiver 2022-2023, et selon les recommandations émises par ces entités, la Municipalité a également pris différentes mesures visant à limiter la consommation d'énergie sur le territoire communal et dans les bâtiments communaux.

Chauffage
La Municipalité a notamment décidé de limiter la température des salles de classes et bureaux des bâtiments communaux à 20°C, et celle des salles de sport à 17°C. Elle a également décidé d'interdire l'utilisation de chauffages d'appoint dans l'ensemble des bâtiments communaux.

Eau chaude
La Municipalité a décidé de limiter la température de l'eau chaude dans les douches, laboratoires et cuisines dans l'ensemble des bâtiments communaux et d'abolir l'utilisation de l'eau chaude dans les lavabos des WC.

Appareils divers / informatique
La Municipalité demande à l'ensemble des utilisateurs des locaux communaux d'éteindre la lumière lorsqu'une pièce n'est pas utilisée pendant un certain temps, et de faire de même avec les appareils électroniques qui s'y trouvent.

Eclairage public
Si l'éclairage public est déjà diminué depuis plusieurs années sur le territoire communal entre 23h00 et 05h00, la Municipalité, en collaboration avec ses différents prestataires, étudie actuellement la faisabilité de réduire davantage l'intensité de l'éclairage public, voire de l'éteindre complétement dans certaines zones. Compte tenu des divers aspects à prendre en considération, tant sécuritaires que des caractéristiques de chaque lieu, une communication détaillée à ce sujet interviendra en principe à la fin du mois d'octobre.

Dans l'intervalle, la Municipalité invite tous les habitants à suivre les recommandations de la Confédération en matière d'économie d'énergie, consultables de manière restreinte aux piliers publics ou de manière complète sur les sites Internet de la Commune (www.cossonay.ch) ou de la Confédération spécifiquement créé à cet effet (www.stop-gaspillage.ch).

La Municipalité remercie d'ores et déjà la population et les entreprises de la place de leur effort commun pour continuer à limiter autant que faire se peut le gaspillage d'énergie.

LA MUNICIPALITE